

Déclaration du Bureau national du 10 juin 2004 adoptée à l'unanimité

Assurance maladie

Un projet trop éloigné de nos exigences : la CFDT appelle à une journée de mobilisation le 22 juin avec la Mutualité

A la fin de la phase de concertation avec les différents acteurs, la CFDT considère que le projet de loi et la lettre d'intention du ministre du 7 juin 2004 ne répondent pas en l'état à ses exigences. Les mesures de financement sont injustes et les réponses sur la complémentaire santé et la prévoyance sont insuffisantes. En matière d'organisation du système de soins les réponses sont partielles et des intentions restent à préciser.

Pour la CFDT, une bonne réforme doit améliorer notre système de santé, le rendre plus efficace, plus clair, réduire les inégalités pour garantir des soins de qualité à tous, et mieux répondre aux besoins des patients. Elle doit également garantir aux jeunes générations une Sécurité sociale solidaire.

Poursuivre la mobilisation

Pour la CFDT, l'ouverture du débat parlementaire marque une deuxième étape de mobilisation pour faire avancer ses revendications.

Elle rencontrera les groupes parlementaires pour leur faire part de ses exigences.

Elle entend impulser des initiatives avec tous ceux qui, dans le mouvement syndical, le mouvement mutualiste et associatif et chez les professionnels de santé partagent la même conception de la réforme de l'assurance maladie.

La CFDT appelle, le 22 juin, à une journée de mobilisation avec la Mutualité, associant d'autres organisations, associations et professions de santé et dont le point d'orgue sera un meeting national à Rennes.

Ce jour-là, dans toutes les régions, des initiatives communes avec la mutualité et d'autres organisations seront organisées : distribution de tracts, interpellation et rencontres des parlementaires, rassemblements, meetings et débats.

L'appréciation CFDT sur le projet de loi

Des mesures de financement injustes

Le financement sur l'ensemble des revenus, est pour la CFDT un élément fondamental de notre système solidaire d'assurance maladie.

C'est pour cela que la CFDT condamne le report pur et simple de la dette, d'un montant de 50 milliards d'euros fin 2006 sur les générations futures. C'est un choix égoïste.

La CFDT réaffirme aussi son total désaccord avec l'instauration d'un forfait de 1 euro sur les actes et consultations et avec une nouvelle hausse du forfait hospitalier. Deux mesures injustes, entièrement à la charge des ménages.

Au-delà de son montant, la franchise d'un euro institue de fait un ticket modérateur comparable au forfait hospitalier et porte en germe la même logique de déremboursement. A terme, cette franchise, à la charge des patients, risque de jouer un rôle de variable d'ajustement pour une maîtrise purement comptable des dépenses publiques.

L'augmentation du taux de la CSG pour les retraités imposables doit s'accompagner d'une réelle prise en charge de la dépendance dans le cadre de la Sécurité sociale.

La CFDT dénonce vivement la faiblesse de la contribution demandée aux entreprises. Elle persiste dans son exigence d'affecter la contribution sur les bénéficiaires à l'assurance maladie. Par ailleurs, elle dénonce également le refus de l'Etat de s'acquitter de la totalité des exonérations de charges qu'il a lui-même décidées.

Au total, les propositions gouvernementales sur le financement demeurent déséquilibrées et injustes, les recettes nouvelles reposant essentiellement sur les ménages et les salariés, sur les assurés sociaux, les jeunes et les futures générations.

La complémentaire santé et la prévoyance : deux revendications de justice sociale

Concernant l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, le ministre de la Santé n'apporte qu'une réponse partielle à une exigence de justice sociale. **C'est un premier pas largement insuffisant.** La CFDT continuera de porter cette revendication pour que chacun ait accès à une couverture complète. Elle veillera à la fois au mode de financement et à l'organisation du dispositif.

La prévoyance, elle aussi, est encore ignorée dans le projet ministériel. La CFDT renouvelle donc son exigence pour que la future loi incite à une négociation sur la prévoyance « lourde », invalidité, incapacité, décès, pour tous les salariés du

privé et les agents des fonctions publiques en ouvrant pour ces derniers le droit d'en bénéficier.

Des mesures susceptibles d'améliorer l'organisation du système de soins...

Pendant toute la concertation, la CFDT a défendu une position claire : la réforme doit réorganiser le système de soins autour du patient en redéfinissant les règles d'installation, de tarification et de prescription des médecins. Car il n'y a pas de liberté sans responsabilité de tous.

Ainsi, sont repris dans le projet de loi :

- la mise en place du dossier médical partagé,
- la recherche d'une meilleure coordination entre généralistes et spécialistes,
- l'incitation à recourir au médecin traitant,
- des actions visant à mieux répartir l'offre de soins sur le territoire,
- des mesures pour rendre plus efficiente la politique du médicament,
- la création d'une Haute Autorité visant à renforcer l'évaluation de l'utilité médicale des produits et services pris en charge par l'assurance maladie.

... mais des réponses partielles et insuffisantes

Ce projet amorce donc une nouvelle organisation.

Toutefois, ces points positifs risquent d'être mis à mal si le gouvernement persiste dans la possibilité accordée aux spécialistes qui reçoivent directement un patient de pratiquer la liberté tarifaire. Pour la CFDT, au contraire, c'est l'engagement des professionnels dans une démarche de coordination des soins qui doit être valorisé.

Par ailleurs, le patient ne doit subir en aucun cas une quelconque pénalisation pour des prescriptions jugées abusives ou non conformes aux référentiels de « bonnes pratiques ». C'est bien le médecin qui prescrit, pas le malade.

La CFDT regrette que le projet du gouvernement fasse l'impasse sur la prévention.

Quant aux arrêts maladie, la CFDT ne se satisfait pas du silence ministériel sur la responsabilité patronale. Elle ne peut accepter la culpabilisation des salariés.

Des clarifications sur la gouvernance

Au niveau de la gouvernance, le projet clarifie les responsabilités de l'Etat et des caisses. En accroissant la délégation de gestion de l'assurance maladie, le projet ouvre **un nouvel espace à la négociation** entre l'assurance maladie et les professionnels de santé.

Cependant, la CFDT continue à demander l'élargissement des conseils aux mouvements associatif et familial.

Cette amorce d'une meilleure organisation du système et l'instauration d'outils nouveaux, revendications que la CFDT porte de longue date, nous permettent d'envisager une participation active à la gestion de l'Assurance Maladie, avec des caisses aux pouvoirs renforcés et aux responsabilités accrues.

Des risques de transfert vers les complémentaires demeurent

En revanche, notre objectif de mieux associer les régimes obligatoires et les régimes complémentaires n'est pas atteint à ce jour. Pour la CFDT, cette association est absolument indispensable et constitue un enjeu majeur pour la régulation de notre système de soins. Dans cette coopération, la prééminence du régime obligatoire doit être réaffirmée pour consolider son niveau de prise en charge et pour que cesse le transfert arbitraire des dépenses d'assurance maladie sur les complémentaires et les ménages.

La CFDT mobilisée

Les méthodes utilisées par le gouvernement et ses déclarations tout au long de la phase de concertation s'éloignent d'une conception du dialogue social qui respecte les acteurs.

La CFDT regrette cette attitude qui peut mettre en danger le dialogue social.

La CFDT agira pour que les engagements pris se traduisent en actes. Elle reste mobilisée sur ses objectifs.